BEPC SESSION 2017 ZONE I Coefficient : 1

Durée : 2 *h* 

## EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE

Cette épreuve comporte deux pages (02) pages numérotées 1/2 et 2/2.

**EXERCICE 1**: 04 points

Voici une liste d'instruments et de mécanismes juridiques de promotion et de protection des personnes vulnérables. Reproduis le tableau et range chacun des éléments dans la colonne convenable du tableau.

- a La Convention des droits de l'enfant ;
- b- Le Conseil de sécurité de l'ONU;
- c- La Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- d- La Cour de justice et des communautés de la CEDEAO ;
- e- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
- f- Le Ministère de la justice ;
- g- La Charte africaine des droits de l'Homme ;
- h- La Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Colonne A	Colonne B
Les instruments	Les Mécanismes

**EXERCICE 2**: 08 points

## La promotion de la femme

La quatrième conférence mondiale sur la femme tenue en 1995 à Beijing a rassemblé des femmes du monde entier issues de tous les milieux. [...]

L'égalité des sexes est un droit fondamental qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des générations présentes et futures au même titre que l'autonomisation des femmes.

Aucune société ne peut se développer harmonieusement si les femmes ne participent pas pleinement et équitablement à tous les aspects de la vie de leurs familles, de leurs communautés et de leurs nations.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'ONU, nous avons travaillé avec des gouvernements, des organisations de femmes et de la société civile dans son ensemble pour répondre aux besoins des femmes et des filles.

Il s'agit de promouvoir leur leadership et leur participation dans tous les domaines du développement, à savoir l'approvisionnement en denrées alimentaires, la planification familiale, le cadre de vie sain, la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Texte adapté extrait du message de la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies, Helen Clark et de la Directrice exécutive d'ONU-femmes, Mme Phymzile Mlambo-Ngeuka, à l'occasion de la journée internationale de la femme, le 08 mars 2016.